31.000 euros pour une paire de gifles

19/04/2012 à 14h31

Persuadée d'avoir été traitée de "sale arabe" par sa collègue, la serveuse a été condamnée à 31 000 euros de dommages et intérêts pour lui avoir assené une double gifle. (…)

"C'est une première en France qu'un expert auprès des tribunaux accorde 4 mois et demi d'ITT (Incapacité totale de travail) pour deux gifles", s'est étonné **l'avocat de la gifleuse de 28 ans, Me Mohamed Maktouf**, affirmant que la cour d'appel d'Aix créait ainsi "un grave précédent" en confirmant le "montant exorbitant" accordé par le tribunal de police de Nice en octobre 2010. (…)
L'avocat de la gifleuse a indiqué qu'elle allait se pourvoir en Cassation, affirmant que celle-ci, **aujourd'hui sans emploi et venant de faire une demande de RSA, "ne pourra jamais payer**".(…)
L'Express